

PHOENIX

Association Loi du 1^{er} juillet 1901 en cours de constitution
Siège : 3 bis, rue des Remises – 94100 Saint-Maur-des-Fossés

POUVOIR

Je soussigné **Monsieur Federico MORONI**

Agissant en qualité de Président de PHOENIX, Association déclarée loi 1901 en cours de constitution dont le siège social sera fixé au 3 bis, rue des Remises – 94100 Saint-Maur-des-Fossés (« l'Association »),

Donne par la présente tous pouvoirs et toutes autorisations à

Maître Agathe FLORENT

Avocate à la Cour

14, rue Fagon

75013 Paris

D'agir pour moi et en nom et/ou au nom de l'Association que je représente à effet de :

- Effectuer tous les actes et démarches pour déclarer l'Association auprès de la Préfecture compétente pour recevoir ladite déclaration ;
- Déposer toutes pièces nécessaires en vue de la déclaration de l'Association ;
- Aux effets ci-dessus, présenter toutes pièces, signer tous registres, déclarations et pièces quelconques, substituer et généralement faire le nécessaire pour arriver auxdites inscriptions ou déclarations.

Fait à Paris,

Le 16 avril 2025

Monsieur Federico MORONI

Fait en un (1) un exemplaire signé électroniquement selon le procédé d'identification des signataires e-ASSP, conformément à l'article 1366 du Code civil. Dans ce cas, de convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires s'accordent pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service e-ASSP.

Nombre de pages du document : 2 Signatures : 1

Emetteur :

Signé par	Signature
Federico Moroni	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"